

*Réserve-nous aux cieux une belle place,  
Nous espérons de toi ce suprême bonheur;  
Pour chanter et louer à jamais notre Dieu Créateur,  
Toujours nous marcherons sur tes divines traces.*

*Une paroissienne:*

Mme A. OUIMET COGLAN.

30 août 1940.

### CHRONIQUE PAROISSIALE

#### *Couvent*

Le 20 juin, à l'occasion de la distribution des prix, un groupe d'élèves interpréta une adaptation à la scène des *Origines de Sainte-Rose*, par M. l'abbé Elie Auclair. Une religieuse du couvent avait composé ce scénario; il fut rendu avec succès, de même qu'un chant sur des noms historiques et actuels des paroissiens de Sainte-Rose. Des dames et des jeunes filles de la paroisse, portant le costume historique du deuxième centenaire, mettaient ainsi davantage les auditeurs dans l'atmosphère du passé.

#### *A l'école du Haut-dé-la-Petite-Côte*

Le 3 juin, à cette école, à l'occasion de la clôture d'une neuve à la croix du chemin, il y eut une exposition très intéressante de travaux manuels ou d'art ménager exécutés en partie par les membres de la J.A.C. et de la Pré-J.A.C. La pré-J.A.C. prépare les élèves à devenir jacistes.

M. l'abbé Jasmin, professeur à l'Université de Montréal, M. l'agronome Lafortune, M. l'inspecteur Le Rouzès, M. l'abbé Colozza, aumônier des mouvements de jeunesse, étaient présents et prirent la parole.

A la croix, le sermon de circonstance fut donné par le R.P. Irénée Gauthier, C.S.V., aumônier général de la Jeunesse agricole. Des cantiques furent chantés; la foule s'associa au chapelet récité par les élèves de l'école.

#### *Pèlerinage à l'Oratoire*

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Annales* de l'Oratoire Saint-Joseph: « Un magnifique pèlerinage nous arrive, le 14 juillet: environ 400 paroissiens de Sainte-Rose de Laval. Plusieurs femmes, jeunes filles et enfants ont fait le trajet à pied, avec les hommes, malgré la température suffocante. Quelle générosité dans cette démarche! Quelle foi dans leurs prières et leurs chants! M. l'abbé Jules Colozza, vicaire de la paroisse, préside la cérémonie. Le suc-

cès d'un si beau pèlerinage revient au dévouement, à l'initiative de Mme Oscar Filiatrault, zélatrice infatigable de saint Joseph. »

*S. Exc. Mgr Gauthier*

Le 10 septembre, un service solennel est chanté à l'église pour le repos de l'âme de S. Exc. Mgr Gauthier, archevêque de Montréal, décédé le 31 août.

*S. Exc. Mgr Charbonneau*

A S. Exc. Mgr Gauthier, succède S. Exc. Mgr Joseph Charbonneau, dont le lointain ancêtre, Olivier Charbonneau, habitait en 1681 le territoire actuel de Sainte-Rose.

*Messe du Saint-Esprit*

Le 11 septembre, les élèves du Couvent et de l'Académie assistent à la messe du Saint-Esprit. Les entrées dans les différentes écoles sont plus nombreuses que jamais.

*Nominations*

Le 12 septembre, M. l'abbé Ubald Paquette, nommé vicaire à Saint-Jean-Berchmans de Montréal, est remplacé ici par M. l'abbé André Maillé, professeur au séminaire de Sainte-Thérèse.

*La J.A.C.*

Le 16 septembre, la J.A.C. organise une journée agricole à Oka; les jeunes cultivateurs visitent la ferme des Pères Trappistes et celle du baron Empain; tout en observant, ils reçoivent les conseils les mieux avisés sur les choses de la terre. M. l'agronome J.-A. Lafortune était présent.

#### CHRONIQUE PAROISSIALE 1940

*Nouveau marguillier*

Le 10 décembre dernier, M. Aldéric Ouimet était élu marguillier.

*« Les fêtes »*

Noël, 1 jour de l'An, l'Épiphanie ont été célébrés avec toute la solennité voulue: messe en parties, vieux noëls, décoration de l'église, communions très nombreuses, assistance pieuse.

*Fêtes des enfants*

La fête des enfants est devenue une tradition, et une tradition chère à notre paroisse; la fête a eu lieu le dimanche 7 janvier, à la salle paroissiale; il semble qu'on ne s'était jamais donné tant de peine pour la préparer; saynète sur Noël, drame biblique, costumes nombreux et variés confectionnés ici même par M. Donat Beaulieu et ses aides, décors soignés, arbres de Noël, fruits et bonbons en abondance, etc.

Aux applaudissements des enfants, et parmi les convives bienveillants des plus grands, le cortège varié des Rois mages et de leur nombreuse suite fit le tour de la salle.

La saynète sur Noël mettait en scène deux fillettes attendant, la veille de Noël, la visite de l'Enfant Jésus et lui demandant une petite sœur pour remplacer celle qui s'était envolée vers le ciel, mais sans oublier... poupée et aéroplane. Sur les entrefaites, une fillette pauvre et sans parents se présente: la piété et le sens chrétien des enfants et de leur mère ont vite fait de reconnaître dans cette pauvre la petite sœur que l'Enfant Jésus leur envoyait comme cadeau de Noël. La saynète, par elle-même, pieuse et gracieuse, attirait la sympathie; elle fut rendue de cette façon.

Il n'est pas facile de présenter sur un théâtre des personnages de la Bible. Le sens artistique, le dévouement de M. Donat Beaulieu ont réussi dans *l'Entrée triomphale de Jésus à Jérusalem*. Il s'agit d'un drame biblique, donné pour la première fois à Radio-Paris il y a quelques années.

C'est le premier dimanche des Rameaux; sur une place fréquentée de Jérusalem, la foule circule en tous sens; une marchande offre des palmes aux passants; on s'entretient de ce jeune prophète qui fait courir les foules après lui, et dont cependant certains souhaitent la disparition; on se raconte que l'enthousiasme du peuple ne connaît plus de bornes, devant la douceur, la puissance, les paroles à la fois divines et humaines de Jésus de Nazareth; on s'apprête à lui donner un triomphe digne de sa personne et de sa mission.

Jésus paraît sur la scène; il parle à la foule recueillie et ravie: « Je suis, dit-il, la voie, la vérité, la vie. Qui marche avec moi, ne marche pas dans les ténèbres... » Et le rideau tombe sous les mains bénissantes du jeune et divin Prophète.

Il faut louer l'effort que les acteurs de M. Donat Beaulieu, tous de la paroisse et jeunes pour la plupart, ont fait pour rendre ce bienfaisant épisode évangélique.

Il y eut aussi du chant, des déclamations, du piano et même de l'accordéon, rendus avec succès.

S. H. M. le maire Joseph Ouimet, MM. les échevins Dagenais, Archambault, Poirier, M. le notaire Latour présidèrent à la distribution des fruits et des bonbons.

Plus de six cents enfants prirent part à la fête de l'après-midi, à laquelle assistaient les révérends Frères du collège et de nombreux parents des enfants.

Le soir, le même programme fut repris, mais, cette fois, exclusivement pour les grandes personnes; la salle était remplie à sa pleine capacité.

M. l'abbé J. Colozza, vicaire, représentait M. le curé; il remercia les généreux donateurs de la fête; il en félicita les organisateurs, et fit allusion au programme donné.

S. H. M. le maire Joseph Ouimet prit aussi la parole. Cette belle et bonne fête de famille se termina par le chant de *O Canada*.

#### MONSIEUR YGREC S'INSTRUIT

##### *La Fabrique n'est pas une corporation de l'Etat*

L'Etat n'a rien à voir dans l'administration des biens de la Fabrique, si ce n'est quand il en est requis expressément par l'Eglise; par exemple, pour donner des effets civils aux décisions de la Fabrique.

— Mais, Monsieur le Recteur, j'entends souvent critiquer l'administration des biens de Fabriques, des biens de collèges, de couvents, etc.; l'Etat aurait-il le droit d'enquêter sur ces diverses administrations?

— Monsieur Ygrec, convenez avec moi que ceux qui critiquent, nous les connaissons, ce sont ceux qui doivent à l'église, aux collèges; des riches avares, qui à l'église ne paient que pour leur banc, c'est-à-dire pour se bien asseoir. Ce sont des baptisés, sans doute, mais en toutes choses nuisibles à l'Eglise et au prochain. Vous savez ce que l'on ferait dans un club d'un membre qui haïrait son club et lui nuirait?

— Oui, Monsieur le Recteur, on le mettrait dehors, surtout s'il était égoïste et mauvais payeur.

— Eh bien, Monsieur Ygrec, voilà pour les critiqueurs; maintenant, voyons votre question sur l'administration des biens d'Eglise. Elle est d'envergure, cette question. Pour aujourd'hui, je n'y donnerai qu'une brève réponse; nous en reparlerons plus tard.

Sachez, en résumé, Monsieur Ygrec, que l'administration des biens temporels de la sainte Eglise appartient exclusivement à l'Eglise; et cela à tous les degrés hiérarchiques de l'Eglise; depuis les biens du Saint-Siège jusqu'à ceux des diocèses, des paroisses, des collèges, etc.

— Oui, Monsieur le Recteur, mais à qui, dans l'Eglise, appartient ce droit exclusif d'administrer ces biens?

— Aux chefs, Monsieur Ygrec, et non aux fidèles, laïques. C'est-à-dire au pape pour toute l'Eglise, à l'évêque pour tout son diocèse, au curé pour sa paroisse, au supérieur pour son collège.

Voici, à ce sujet, ce que dit l'Eglise, très en résumé, dans le livre canonique appelé *Appendice au Rituel*, livre que le prêtre monte dans la chaire de vérité avec le livre des Evangiles. Si

l'Évangile nous rapporte la parole de Notre-Seigneur, l'*Appendice au Rituel* nous apporte la doctrine de l'Église; tous deux nous parlent au nom de Dieu.

Voici ce texte autorisé:

« L'Église catholique, de sa nature et indépendamment du pouvoir civil, a le droit d'acquérir et de posséder les biens meubles et immeubles qu'elle juge nécessaires à sa fin spirituelle. Ce droit d'acquérir et de posséder ne réside pas seulement dans l'Église universelle, mais encore dans les églises particulières, les institutions et organisations religieuses, qui ont reçu de l'autorité légitime (ecclésiastique) une érection canonique.

« Les administrateurs des biens ecclésiastiques sont le souverain pontife pour l'Église universelle, l'évêque pour son diocèse, le curé pour sa paroisse. Dans l'administration des biens de sa paroisse, le curé est *assisté* de quelques laïques, qui s'appellent marguilliers, lesquels, aux yeux de l'Église, sont les *collaborateurs* de l'autorité ecclésiastique et participent en quelque façon à ses droits.

« L'argent déposé en banque ne peut être retiré que sur la signature du curé. Le curé, seul, peut présider les assemblées du bureau ordinaire ou extraordinaire de la Fabrique ou celles de la paroisse. »

Ce texte n'est qu'une copie du Droit canonique lui-même (voir les canons 1425-1528) et du concile de Québec (622-625). Cance, éminent professeur de théologie à Rodez, va jusqu'à dire qu'il est de foi que l'Église a droit de posséder des biens temporels; et l'Église elle-même fulmine l'excommunication la plus grave, dont le Pape seul peut relever, contre ceux qui s'emparent des biens ecclésiastiques (voir canon 2346).

Vous le voyez, Monsieur Ygrec, l'Église a le pouvoir de posséder et d'administrer ses biens indépendamment de l'État. Elle a reçu ses pouvoirs de Dieu et non de l'État. Elle est, comme l'État, une société parfaite, suprême. Ce sont deux sociétés sœurs, qui ont Dieu et non les hommes pour auteur; deux sociétés qui doivent s'entraider et non se jalouser. La première, l'Église, a pour fin le bonheur de tous les hommes, le bonheur sur la terre et surtout le bonheur éternel. L'État a pour fin de procurer, dans chaque pays ou nation, le bonheur terrestre. L'Église, vous le voyez, a un champ d'action beaucoup plus vaste, et une fin bien plus élevée que l'État. L'Église considère tous les hommes comme ses enfants, même les rois, et elle a pour mission de leur procurer le ciel.

Ces deux sociétés suprêmes ont, sous elles, de nombreuses sociétés inférieures, auxquelles elles ont donné naissance, et qu'elles dirigent et régissent. Ainsi, sous la domination de l'Église, — nous

l'avons vu, — il y a les corporations de diocèses, de paroisses ou de fabriques, des corporations de collèges, etc., etc., sans parler des Ligues du Sacré-Cœur, des congrégations pieuses...

L'Etat, lui, compte sous sa domination les corporations de cités, de villes, les commissions scolaires, des sociétés de professionnels, de financiers, de commerçants, des clubs, etc.

L'Etat peut et doit dicter des lois à ses corporations inférieures, mais il n'a aucun pouvoir à exercer sur les sociétés fondées par l'Eglise. L'Etat peut faire vérifier (*auditer*) les comptes d'une commission scolaire, mais de Droit commun, il n'a pas le droit de faire vérifier les comptes d'une Fabrique; pas plus que l'évêque n'a le droit de faire vérifier les comptes d'une municipalité.

Les corporations religieuses, par exemple les Fabriques, peuvent se faire reconnaître par l'Etat, pour jouir de certains privilèges accordés aux sociétés civiles; mais elles restent sous la juridiction exclusive de l'Eglise. L'Etat accorde alors certaine protection aux sociétés de l'Eglise, mais il reçoit de l'Eglise plus qu'il ne lui donne.

L'Etat n'a aucun droit de s'immiscer dans l'administration spirituelle et temporelle des sociétés de l'Eglise. Voilà donc un point qui doit être admis par tous les catholiques, et dont ils doivent être fiers: à savoir que l'Eglise est indépendante de l'Etat. Ce point de doctrine est illustré par tous les juristes du Droit canonique, en particulier par Mgr Pâquet en notre pays, par les encycliques de l'illustre Pape Léon XIII; et il est basé sur la sainte Ecriture (*1<sup>re</sup> Ep. de S. Paul aux Corinthiens*, v. 1-11). L'Apôtre dit que « le chrétien qui ose citer un autre chrétien devant un juge civil humilie et méprise la sainte Eglise de Dieu, qu'il devrait en avoir honte et s'en repentir ». Que dire alors des chrétiens qui, de nos jours, osent appeler les diplômés de l'Etat à venir juger l'administration d'une Fabrique paroissiale?

— Monsieur le Recteur, je comprends que le vérificateur (*auditeur*) des comptes d'une Fabrique doit être un vérificateur de l'Eglise, ou au moins envoyé par elle, mais en a-t-elle, des vérificateurs ecclésiastiques?

— Mais oui, Monsieur Ygrec, l'Eglise a des vérificateurs ecclésiastiques, et les comptes de nos Fabriques sont vérifiés tous les trois ans par un vérificateur envoyé par l'évêque; de plus, tous les ans, ils sont vérifiés à l'archevêché, où le rapport financier est adressé au cours de janvier.

— Monsieur le Recteur, si MM. les marguilliers, selon le Droit commun, ne sont ni propriétaires ni administrateurs-nés des biens de la Fabrique, quel est donc leur rôle?

— En effet, ils ne sont pas propriétaires, c'est la sainte Eglise qui est propriétaire des biens de la Fabrique, car ce sont des biens sacrés; et ce sont l'évêque et le curé qui sont les administrateurs-nés de ces biens. MM. les marguilliers ont uniquement à assister le curé, à l'aider dans l'administration des biens temporels, comme MM. les vicaires aident M. le curé dans l'administration des sacrements et du saint ministère. Ils ne doivent pas passer par-dessus la tête du curé, pas plus que le grand garçon dans une famille ne doit régir les biens du père, quand même celui-ci prendrait conseil de son fils. MM. les marguilliers sont des conseillers auprès du curé, et des aides pour les choses temporelles, comme les chanoines le sont auprès de l'évêque. Les chanoines donnent leur avis, mais l'évêque décide ce qu'il veut. Les marguilliers, même s'ils sont élus par leurs coparoissiens, ne sont autorisés *que par l'Eglise* à agir comme collaborateurs du curé. Ils représentent dans le bureau, non pas leurs coparoissiens, mais l'autorité du curé à laquelle « ils participent en quelque sorte ».

— Monsieur le Recteur, tout ce que vous venez de me dire découle du Droit canonique de l'Eglise, du Droit commun; mais l'Eglise ne fait-elle pas parfois des concessions sur ces points de discipline?

— Parfaitement, Monsieur Ygrec, l'Eglise s'entend avec certains gouvernements par concordat ou par nécessité, comme avec la catholique Espagne, ou la persécutrice Allemagne; et elle accepte la diminution de ses droits, et même la persécution, en attendant d'obtenir mieux; et cela, comme toute victime qui subit la loi du plus fort.

— Monsieur le Recteur, y a-t-il beaucoup de pays, comme notre province, où des laïques collaborateurs du curé sont élus par les fidèles?

— Non, je n'en connais pas d'autres; et cependant, dans tous les pays du monde, aussitôt qu'une paroisse est régulièrement organisée, il y a des laïques qui assistent le curé, mais partout ils sont choisis par l'évêque et le curé. Ainsi le veut le Droit commun de l'Eglise.

— Pour nous, de la province de Québec, d'où nous vient que MM. les marguilliers sont élus par les fidèles, et non par l'évêque?

— Cette coutume nous vient, Monsieur Ygrec, du gallicanisme hérétique des rois français. C'est un reliquat de cette hérésie française, importée ici, et qui depuis trois siècles n'a cessé de semer la division entre les curés et leurs fidèles; c'est un véritable nid à chicane, comme le disait, vers 1767, Mgr Briand, évêque de Québec,

en citant le cas des marguilliers des Trois-Rivières qui voulaient sonner le tinton à l'encontre des dictées de leur curé.

C'était d'ailleurs la tendance du roi de susciter la division, la mésentente parmi ses subalternes, pour mieux régner lui-même. L'histoire est là pour nous dire que le gouverneur de la Nouvelle-France voyait à tout moment son autorité entravée par son Conseil d'Etat; celui-ci se savait soutenu en sous main par l'autorité royale.

— Alors, Monsieur le Recteur, il n'y a que la province de Québec qui ait ce système?

— Oui, et le Pape Léon XIII recommandait celui des Etats-Unis comme le meilleur. Aux Etats-Unis, le Droit commun est observé: les conseillers du curé sont choisis par l'évêque parmi les hommes les plus compétents dans les choses séculières. De plus, l'évêque y est directement responsable des dettes de chaque Fabrique. C'est lui seul qui prête aux Fabriques. On voit alors que la sécurité des prêteurs est bien mieux sauvegardée, puisqu'ils prêtent à l'évêque.

— Si je vous comprends, Monsieur le Recteur, les biens d'une Fabrique sont des biens « sacrés », consacrés au culte; et seule l'Eglise a le pouvoir de les administrer; mais l'Eglise permet dans notre province à des laïques de collaborer à leur administration.

— C'est exactement cela; et MM. les marguilliers alors reçoivent leur pouvoir de Mgr l'archevêque, et non des fidèles qui les ont élus. Mais, en pratique, dans cette province, les vrais catholiques acceptent de suivre le Droit commun de l'Eglise (le Droit canonique), et laissent au chef de la paroisse, au curé, d'administrer les biens « sacrés » de la Fabrique; ils le laissent décider des recettes, des dépenses, des placements d'argent, des améliorations à faire et de leur exécution; le curé consulte au besoin ses marguilliers, et il se fait toujours autoriser par l'évêque, mais c'est lui qui agit comme administrateur-né de la Fabrique, ainsi que le veut le droit primordial de la sainte Eglise.

Tout cela est sage, Monsieur le Recteur, parce que le curé est plus apte que ses paroissiens à juger des besoins spirituels et temporels de la paroisse; et n'ayant parmi les fournisseurs ni parents ni amis politiques à satisfaire, il économiserait davantage l'argent de la Fabrique.

— Oui, Monsieur Ygrec, le curé éviterait certainement de placer l'argent « sacré » de l'Eglise dans des compagnies d'assurance dont les actionnaires sont étrangers à notre foi. Combien de milliers de dollars pour notre seule Fabrique ont été jusqu'ici livrés, donnés à des compagnies étrangères. Si cet argent d'église était allé à la Mutuelle des Fabriques, il serait resté à nous et aux nôtres, sans



compter que cette Mutuelle est plus sûre, plus accommodante et coûte beaucoup moins cher que toute autre compagnie.

— Monsieur le Recteur, beaucoup de gens ignorent le Droit commun de l'Eglise, c'est pourquoi ils traitent les Fabriques comme les commissions scolaires, comme les corporations de l'Etat. Ils croient agir en catholiques en niant les droits de l'Eglise, les droits du Pape, de leur évêque et de leur curé. J'ai lu, dans le *Bulletin paroissial*, que Mgr Briand disait aux révoltés de Sainte, en 1768: « Ces pauvres gens veulent en remontrer à leur évêque et se croient plus connaisseurs que le Pape. » C'est sans doute l'esprit gallican qui inspire tout cela.

— Oui, nos catholiques sont certainement de bonne foi, et ne croient pas faire, en tout cela, injure à leur mère la sainte Eglise.

— Maintenant, Monsieur le Recteur, outre le Droit commun de l'Eglise, il y a, je crois, un droit particulier qui régit nos paroisses?

— Oui, et ce droit, on l'appelle le Droit paroissial: il est sanctionné par l'Etat, et les évêques, les curés s'y conforment, faute de mieux; ils acceptent volontiers ce que ce Droit a de vexatoire pour l'Eglise.

Issu du gallicanisme français, ce Droit s'est développé sous le régéralisme anglais, et il s'est constitué par des coutumes et une jurisprudence à tendance laïque, civile et étatiste. Cela s'explique facilement pour ceux qui connaissent notre histoire nationale.

Les catholiques étaient attirés, au moins admis, à se faire juger par les tribunaux de l'Etat, même quand il s'agissait de matière absolument réservée à l'Eglise: cas de mariage, affaires de dîme, emplacements d'église, de cimetière, disposition de bancs dans l'église, différends entre marguilliers, paroissiens et curés. On comprend alors que les jugements aient été défavorables au Droit commun de l'Eglise. Or, c'est de cette jurisprudence laïcisante que s'est constitué notre Droit paroissial, droit que l'Eglise accepte en attendant mieux.

— Monsieur le Recteur, l'Eglise accepte de subir la persécution, mais elle attend de ses enfants plus de respect et de soumission. Ils devraient la défendre au lieu de la livrer à l'Etat.

— Oui, c'est exact, mais le Canadien est chicanier et aime se mesurer avec son curé et son évêque. Souhaitons que bientôt l'Eglise jouisse, ici, de la même liberté qu'aux Etats-Unis; l'autorité du curé y gagnera, ainsi que le bien de la paix dans les paroisses.

— En effet, Monsieur le Recteur, quand les conseillers du curé seront choisis par l'évêque, on ne verra plus dans nos paroisses d'élections de marguilliers concertées, conduites comme des élec-

tions fédérales ou provinciales; on ne verra plus des agents d'élection parcourir de nuit toutes les maisons de la paroisse pour empoisonner les esprits avec des calomnies, corrompre les cœurs avec des menaces et des promesses, chauffer à blanc la partisanerie politique et convertir le lieu saint ensuite en lieu de corruption politique.

— En tout cas, il est certain, Monsieur Ygrec, que si l'autorité du curé était restaurée dans l'administration de la Fabrique, il en découlerait une bienfaisante paix.

*Pax.*

#### REDDITION ET VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA FABRIQUE

Après la reddition des comptes de l'année 1939, tenue régulièrement le 7 janvier 1940, MM. les marguilliers demandaient la vérification des comptes de 1938 et 1939 par un comptable de l'Etat.

M. le curé s'empressa d'acquiescer à cette demande, « pourvu, dit-il, que Mgr l'archevêque daigne l'agréer », rappelant que la Fabrique n'est pas une corporation de l'Etat, mais une corporation de la sainte Eglise, et que l'Eglise est indépendante de l'Etat, même pour l'administration de ses biens, qui sont d'ailleurs des « biens sacrés ». On comprend que l'Eglise défende ses droits, et s'oppose à l'intrusion de l'Etat dans les affaires de Fabrique. Autrement nos populations glisseraient vite vers une religion de l'Etat, comme en Angleterre, c'est-à-dire vers le schisme et l'hérésie. L'Eglise étant seule propriétaire des biens ecclésiastiques, c'est à elle seule à les administrer.

Monseigneur consentit volontiers à la demande de MM. les marguilliers, et ceux-ci choisirent M. L.-J. Dionne, dont la compétence et l'honnête impartialité sont hautement reconnues.

La vérification prouva la parfaite exactitude des chiffres de M. le curé dans les redditions de comptes de 1938 et 1939. Elle révéla, — chose incroyable pour certaines gens, — que la dette de la Fabrique au 31 décembre 1939 n'était que de douze mille dollars (\$12,000.00). Elle révéla en plus que la Fabrique était redevable à M. le curé pour plus de deux mille dollars, somme qu'il avait volontairement abandonnée à la Fabrique et pour toujours.

A une assemblée plénière de la paroisse tenue dans l'église, le 3 mars 1940, après que le vérificateur, M. L.-J. Dionne, eut lu son rapport, la paroisse tint à manifester à son curé sa confiance et sa reconnaissance, et, par la bouche de M. le notaire J.-B. Latour, elle proposa de rembourser à M. le curé tout ce qu'il avait donné à la Fabrique. M. le curé répondit qu'il accepterait avec plaisir la somme de *deux dollars*, seulement, en dédommagement de soupçons injustes élevés en certains milieux contre son honnêteté.

L'assemblée lui vota quand même, sans opposition, à l'unanimité, la somme de mille dollars. La proposition se terminait par ces paroles: « Que les francs-tenanciers, reconnaissant le dévouement, la charité, la parfaite honnêteté de M. l'abbé J.-U. Demers, leur curé, son dévouement pour tous les paroissiens, la grande dignité qu'il met dans l'accomplissement de ses fonctions, désirent lui témoigner toute leur confiance et leur reconnaissance, et lui offrir leurs sincères remerciements et leurs vœux pour le rétablissement de sa santé si compromise. » Adoptée sans opposition.

#### MIETTES D'HISTOIRE

La Petite Côte, elle, s'appelait autrefois la côte des *Bellerose*. La Côte des Perron s'appelait (1798) la *Petite Côte*.

#### CHRONIQUE PAROISSIALE

Le R. P. Julien Désielle, franciscain, a visité nos deux fraternités du Tiers-Ordre du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. Ce fut en même temps l'occasion d'une petite retraite paroissiale préparatoire à la Toussaint.

Le révérend Père a réorganisé les cadres de nos fraternités et leur a donné une forte impulsion surnaturelle. Après avoir démontré par les paroles de Papes et des preuves d'histoire que le Tiers-Ordre est une œuvre de base pour la restauration du christianisme, il a dit que l'Action catholique sera vaine si elle n'est pas inspirée par le surnaturel. Et le surnaturel, l'âme de tout apostolat, se puise abondamment dans le Tiers-Ordre, qui a pour but la sanctification des âmes.

Les élections au Discrétoire ont donné le résultat suivant: *Présidente*: Mlle Blanche Bastien; *vice-président*: M. René Vaillancourt; *secrétaire*: Mme F. Laplante; *trésorière*: Mme John Cogan; *maîtresse des novices*: Mlle Rose-Emma Gravel; *infirmier*: M. J.-S. Prud'homme; *portière*: Mlle Juliette Grenier; *discrets*: MM. Achille Debien et Zotique Vaillancourt; *discrètes*: Mlle Ernestine Major et Mme Albert Desjardins.

L'automne ramène, cette année encore, la reprise des œuvres sociales. Ainsi, à la salle paroissiale, il y a chaque semaine des cours d'art ménager pour la couture, la coupe, l'ajustage, etc., des séances de cinéma, des réunions de la chorale paroissiale. Les mouvements spécialisés d'Action catholique se mettent en train à leur tour: la J. O. C. F. se réunit dans une salle du baptistère, la J. E. C. F. au couvent, la J. E. C. M. au collège, tandis que le

groupe des scouts a ses réunions dans un local spécial, chez le chef Gérard Ouimet.

*Messe du Saint-Esprit*

Le 11 septembre, les élèves du Couvent et de l'Académie assistent à la messe du Saint-Esprit. Les entrées dans les différentes écoles sont plus nombreuses que jamais.

A Pâques notre église s'est enrichie de deux précieux micros munis de haut-parleurs, qui permettront à nos prédicateurs de faire mieux entendre la parole sacrée. Puissions-nous aussi mieux nous conformer, par la suite, à cet enseignement divin.

Au cours de la semaine sainte, le R. P. Joseph Chalifoux revenait dans sa paroisse natale après une absence de vingt-deux ans; il daigna chanter notre messe de Pâques et unir sa joie et notre joie à la grande joie du Christ ressuscité; à la Quasimodo, il monta en chaire et nous entretint de sa dernière mission d'Australie où il passa douze ans. Le R. P. Chalifoux est religieux de la congrégation du Très-Saint-Sacrement, tout comme les RR. PP. Lucien et Francis Goyer et le R. P. Ouimet.

Le Jeudi saint au soir, à la salle paroissiale, nos deux chorales nous ont fait entendre *les Sept Paroles du Christ* de Théodore Dubois, concert sacré très réussi, au dire des connaisseurs, dont le R. P. Chalifoux.

La Croix-Rouge continue de nous donner des conférences, tous les vendredis soir, sur les soins à donner aux malades à domicile.

La J. O. C. F. a eu une salle comble à son dernier *meeting*, le 1<sup>er</sup> mai.

L'association des scouts s'est enrichie de deux nouveaux membres, lesquels ont fait leur veillée d'armes et leur promesse les 10 et 11 mai.

La J. A. C. se réunissait le 13 mai pour entendre une conférence de M. Lafortune, agronome.

Les 15 et 17 mai, réunion des Amicales du collège et du couvent.

Le R. Fr. Gratien, franciscain, a fait parmi nous sa collecte annuelle des œufs dans la semaine du 28 avril.

La visite annuelle des novices jésuites en pèlerinage a eu lieu les 13 et 14 mai. Comme leurs devanciers, les chers jeunes religieux portent avec eux des bénédictions qu'ils sèment partout où ils passent.

Le 7 mai, nous avons à l'église la grande fête de la première communion de nos tout-petits, — 76 en tout, — et la communion solennelle de ceux qui ont passé avec succès leur examen de tout le catéchisme.

Signalons un événement important pour notre population agricole. Nous lisons dans le *Mérite agricole de 1940* la liste de ceux qui y sont primés; et parmi eux figurent avec honneur trois des nôtres. Trois de nos paroissiens ont obtenu la médaille d'argent. Ce sont MM. Rodrigue Vanier avec 874.5 points, Gérard Tremblay avec 870 points et Avila Locas avec 853 points. On relève avec plaisir cette note des juges: « M. Vanier est un homme d'ordre et un bon cultivateur. Pas de grange plus propre. Le pavé est tout de ciment. On y note une distribution ingénieuse et une foule de commodités »; « M. Gérard Tremblay est exclusivement aviculteur, pourvu de compétence et d'initiative... Plus de 500 poules de race ayant déjà des records officiellement contrôlés. » Pour M. Avila Locas, le livre note des grands travaux d'amélioration exécutés pour l'égouttement et l'apparence de sa ferme, et la grande propreté qui y règne partout.

L'influence d'une élite, en toute profession, est très désirable et surtout dans la classe agricole. Réjouissons-nous à ce point de vue du succès de nos coparoissiens et souhaitons-leur d'arriver à la médaille d'or.

#### LONGÉVITÉ

On nous demande d'où vient le nom de *Morijeau* donné à une montée et à une école du haut de la paroisse.

Voici ce que nous trouvons dans les registres paroissiaux. Le 18 mai 1829, François Forge dit Morijeau est inhumé à l'âge très respectable de 120 ans. Était-il propriétaire de la terre longeant la montée? Vécut-il longtemps dans la paroisse? Eut-il à accomplir quelque fonction d'importance? Ce serait des raisons pour que la montée garde son nom, de même que l'école du rang.

On trouve encore le même nom de Morijeau ou Marizeau en 1824 et en 1845.

Au mois de novembre 1940, nous avons relevé dans nos registres paroissiaux que le 18 mai 1829 François Forge dit Morugeau avait été inhumé à Sainte-Rose à l'âge très respectable de 120 ans.

Or voici que M. l'abbé Edmond Lacroix, curé de Sainte-Thérèse, membre de la Société historique de Montréal et de celle de Sainte-Thérèse, nous fournit des détails très intéressants sur notre étrange centenaire. Ces détails sont extraits d'un article paru dans une ancienne revue intitulée *la Bibliothèque canadienne*.

Ils nous révèlent que si certaines « anciennes jeunes filles » ont peur de vieillir, les vieillards ont parfois la manie de s'attribuer plus d'années qu'ils n'en ont vécu.

Au chercheur infatigable qu'est M. le curé Lacroix, tous nos remerciements pour ses précieux renseignements. Voici ce que dit la revue :

POUR LA BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE

*François Forgue dit Morugeau (ou plutôt Mourugeau)  
n'est pas mort centenaire*

Les journaux de Montréal et de Québec, écrit M. Bibaud, en publiant que ce vieillard était mort à Ste-Rose, le 15 mai dernier, ont ajouté qu'il était né à Québec en 1705, et conséquemment décédé à l'âge avancé de 124 ans. Voici quelques petits détails qui, tout en prouvant que la conséquence est inexacte, parce que la majeure est fautive, vont vous rajeunir mon homme de 34 ans seulement. Notez bien.

J'avais entendu parler, dès avant 1825, de cet homme extraordinaire par son âge. Il vivait alors à St-Martin, dans l'île Jésus, au petit village près du passage. Il y était connu sous le nom de Bon-homme Cent-ans. J'y vais exprès en 1827, et j'entre de suite en conversation : « Eh bien, père, quel âge a-t-on ? — Cent vingt deux ans Monsieur. — Bien ; en quelle année est-on né ? — En 1705. — A merveille. Quel est votre nom ? — François Forgue ou Morugeau. — Les noms de vos pères et mères ? — Pierre Mourugeau et Marie Boissel. — Se rappelle-t-on du parrain et de la marraine ? — Oh oui, ce sont mon grand-père Boissel et ma tante Turgeon. — Mais, on ne peut mieux, père..., et se souvient-on du prêtre qui nous a baptisé ? — Eh mais, ce n'est pas le même qu'aujourd'hui je crois..., hé hé hé hé ; celui qui m'a baptisé moi, c'est le bon père Monsieur Chasle, curé de Beaumont, ma paroisse. »

Muni de ces notes et de quelques autres détails moins véridiques, peut-être, sur les faits et gestes de notre jeune homme centenaire, je pris congé de lui, certain d'en avoir assez pour mettre le présent curé de Beaumont à même de me fournir son extrait de baptême. Je lui fis écrire, en mars 1827, par un ami de Québec. Voici sa réponse et l'extrait qu'elle couvrait.

*Lettre du curé*

*Beaumont, 4 avril 1827.*

« Monsieur. Je vous envoie un extrait de baptême qui ne ressemble guère à celui que vous m'avez demandé ; je crois pourtant que c'est celui de votre vieillard, qui me paraît savoir la musique au parfait<sup>1</sup> ? Il dit qu'il est né à Beaumont en 1705, et qu'il a été baptisé par Mgr Chasle : la chose est impossible ; car le

premier baptême que ce monsieur a fait à Beaumont, dont il a été curé pendant quarante et quelques années, est du 16 novembre 1718. Mr Plante qui avait succédé à Mr Pinguet en 1706, était curé de Beaumont en 1705; en 1711, au mois de septembre, il fut remplacé par le révérend père Lepoyvre, récollet, qui eut pour successeur, en 1713 Mr Louis Mercier mort de la peste, le 8 mai 1715; son successeur fut Mr Plante, qui alors était chanoine de Québec, et qui a fait les fonctions curiales de la paroisse de Beaumont jusqu'au 16 novembre 1718. Vous voudrez bien me pardonner cette digression, et croire que j'ai cherché avec toute l'attention possible, l'acte en question, sans pouvoir en trouver d'autre que celui que je vous envoie ci-inclus. J'ai l'honneur, &c.

T. L., Ptre.

« Extrait des Registres de baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse de St-Etienne de Beaumont, dans le district de Québec, pour l'année 1739.

« Le 25 février de l'an 1739, a été baptisé, dans l'église paroissiale de St-Etienne de Beaumont, par nous prêtre, Curé de la dite paroisse, François, fils de Pierre Mourugeau, habitant du dit lieu, et de Marie Boissel, son épouse légitime, le dit enfant né du jour d'hier, environ les huit heures du soir; Le parrain a été Pierre Boissel grand-père du baptisé et la marraine Elizabeth Turgeon femme d'Augustin Couture, lesquels ont dit ne savoir signer, de ce enquis.

(Signé) Chasle, Ptre.

« Lequel extrait, &c. Beaumont, 4 avril 1827.

T. L., Ptre. »

Maintenant M. Bibaud, comparez les noms de l'extrait avec ceux du dialogue, et si de 1829, Mai 15, jour du décès du défunt, vous ôtez 1739 Février 24, jour de sa naissance, vous verrez que François Forgue Mourugeau n'est pas mort à 124 ans mais bien à 90 ans 2 mois 22 jours, je crois.

Fi donc! pourquoi mentir, Mr Mourugeau? C'est si laid, surtout à Messieurs les journalistes: Votre Serviteur et Ami.

J. V.

Et voici maintenant l'entreilet qu'avait publié la *Gazette de Québec* lors du décès de ce soi-disant centenaire:

---

<sup>1</sup> En bonne phrase canadienne: jouer du violon. En français: avoir perdu la carte.

*Longévité*

Décédé, à Sainte-Rose, dans l'île Jésus, district de Montréal, le 15 du courant, Mr. François Forgue dit Morugeau, âgé de 124 ans. Il naquit à Québec en 1705, passa une partie de sa vie dans les Indes Occidentales (ou Iles françaises, et fut présent aux principaux événements où les Canadiens se sont distingués par leur valeur. (*Gazette de Québec.*)

*Fin de mai 1941*

A toutes les croix du chemin, dans les Côtes, on fait une neuvaine de prières; ainsi se continue la belle tradition canadienne que nos ancêtres ont pratiquée à Sainte-Rose depuis deux cents ans.

L'emprunt de guerre a suscité dans notre paroisse une généreuse émulation et le Comité chargé de recueillir ces fonds a dépassé son objectif, qui était de \$30,000.00.

Nos jeunes gens de 21 ans partent à tour de rôle pour l'entraînement militaire; quelques-uns même optent pour le service actif. Ces chers jeunes ont droit à notre sympathie et à nos prières.

*Fête-Dieu et noces d'argent sacerdotales*

Le 15 juin, la procession du T. S. Sacrement eut lieu du côté est de la ville. Le reposoir, selon la tradition, fut chez Mme R. Lanthier. Cette bonne dame ne refuse jamais de recevoir le bon Dieu, et elle le fait magnifiquement; par ailleurs, nous fûmes gratifiés d'une température idéale, alors qu'il pleuvait à Montréal.

M. le supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse, M. Philippe Chartrand, un enfant de la paroisse, qui nous honore tant par ses talents, sa dignité de vie et les hautes positions qu'il occupe, avait accepté de porter ici le T. S. Sacrement, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa prêtrise. M. le curé en a profité pour lui présenter les honneurs et les vœux de la paroisse et du pasteur.

*Pèlerinage*

Le Cercle des Fermières a organisé un pèlerinage à l'Oratoire Saint-Joseph pour le 25 juin.

*Campement des scouts*

Les jeunes scouts ont sollicité quelques secours, sous forme de tirage, ce qui leur a permis d'aller profiter du campement, sur la fin de juillet, près du lac des Deu-Montagnes.

*Croix-Rouge*

Nos Dames de la Croix-Rouge montrent beaucoup d'activité. Aussi les besoins que crée la guerre sont immenses, on le comprend. Les réunions du vendredi sont bien suivies, et les travailleuses sont à l'œuvre.



*Exposition*

Du 14 au 17 août, nos Fermières et nos jeunes de la J. A. C. M. exposent à la salle paroissiale de nombreux et intéressants exhibits, où les arts ménagers rivalisent avec les produits de la ferme. Ce fut pendant trois jours une véritable leçon de choses où de nombreux visiteurs vinrent s'instruire.

Le tout fut couronné par une distribution de prix, des discours et un goûter. Notre député au fédéral, M. l'avocat Liguori Lacombe, rehaussait cette fête de sa présence, ainsi que MM. les agronomes Charbonneau et Lafortune.

L'événement comptera dans l'histoire du Cercle des Fermières et de la J. A. C. M.

*Mention honorable*

Annette Vaillancourt, de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (Haut-de-la-Petite-Côte), ayant réussi les examens du département de l'Instruction publique, a obtenu son certificat de 9<sup>e</sup> année avec distinction.

Les statistiques vitales de la paroisse pour 1941 établissent qu'il y a eu 81 naissances, chiffre supérieur à celui des années dernières. Sur ces 81 nouveaux-nés, 71 ont été baptisés ici, et 9 dans les hôpitaux de Montréal.

Les mariages ont été plus nombreux que l'année dernière, qui était cependant une année record. Nous avons eu ici 37 mariages et quelques personnes ont obtenu de se marier ailleurs. De plus, plusieurs de nos garçons ont épousé des jeunes filles de paroisses étrangères et ont célébré là leur mariage.

La mort a fauché 21 victimes, dont 7 enfants en bas de quatre ans. Il y a eu en plus quinze corps étrangers admis au cimetière.

La population de notre ville s'est accrue d'une cinquantaine de familles, ce qui est dû aux usines de guerre de Sainte-Thérèse, à nos propres usines, et aux facilités de communications avec Montréal.

La chronique paroissiale doit noter pour le mois d'octobre dernier la belle retraite fermée que le R. P. Goulet, C.S.C., a prêchée à nos jeunes gens et à nos jeunes filles. Retraite qui a eu pour suite l'érection de la Congrégation des Enfants de Marie et la réception d'une centaine de jeunes gens dans la Ligue du Sacré-Cœur. Pour cette double réception nous avons le bonheur d'avoir S. Exc. Mgr R. Duprat, évêque de Prince-Albert, ami personnel de M. le curé. La visite et les paroles de Monseigneur ont, avec la cérémonie elle-même, laissé une profonde impression de piété dans la paroisse.

En novembre, à la salle, deux bingos: l'un pour l'Amicale du couvent et l'autre pour le Cercle des Fermières.

Le 8 décembre, M. Alphonse Nadon était élu marguillier du banc.

Le 3 février dernier, le Cercle des Fermières louait un nouveau local pour abriter ses nombreux métiers et tenir ses assemblées mensuelles. M. le curé avait tenu à bénir lui-même ce local; il en profita pour féliciter la nouvelle direction du travail accompli, et pour orienter les activités des dames vers les œuvres d'Action catholique.

Ces bons conseils tombèrent sur des âmes bien disposées: on remarqua dès lors l'influence de ces dames dans les choses de la morale, outre que tous les samedis soir elles vont en groupe passer une demi-heure en prière devant l'autel de la Sainte Vierge. Elles ont contribué à recueillir des aumônes pour acheter des fleurs à l'occasion des quarante-heures; et elles ont offert un magnifique voile doré pour le tabernacle. De tout cela, que Dieu soit loué.

Le 16 février, un bingo, organisé par M. le vicaire Maillé, a connu un brillant succès, au profit de la J.O.C.F. et des Scouts.

Depuis le 3 décembre, de pieuses personnes dévotes à saint Joseph ont pratiqué ici, tous les mercredis après-midi, ce qui se fait à l'Oratoire Saint-Joseph, une supplique à saint Joseph; leur nombre s'accroît sans cesse, et le culte à notre patriarche augmente aussi.

Nos quarante-heures, cette année (du 10 au 12 mars), ont été plus que jamais des jours de renouveau spirituel impressionnant. La piété s'est manifestée intense et communicative, surtout durant les heures de nuit. L'adoration de la première nuit avait été confiée aux dames, et le prédicateur en fut le R. P. Gauthier, S.S.S.; et la seconde nuit aux hommes, alors que le prédicateur des heures saintes était le R. P. Goulet, C.S.C.

#### LA PART DU BON DIEU

Donner au bon Dieu, c'est lui remettre une petite part de ce qu'il nous a donné abondamment, c'est semer pour récolter cent pour un, dès ici-bas et surtout au ciel. Notre christianisme se mesure à notre charité (générosité) envers Dieu et le prochain.

Voici quelques chiffres qui ont leur éloquence:

#### *contribution de notre paroisse à diverses œuvres*

Propagation de la Foi .....	\$278.50
Œuvres diocésaines .....	118.31
Aumônes du carême .....	40.00
Missions Etrangères .....	25.60
Denier de Saint-Pierre .....	37.35
Bénédictines de Saint-Eustache .....	527.00
Fleurs aux quarante-heures .....	95.00

Donnons généreusement aux œuvres étrangères, parce que c'est donner au bon Dieu, mais n'oublions pas que donner pour nos œuvres paroissiales c'est aussi donner au bon Dieu.

Rapprochons ces chiffres de ce fait que la cotisation pour la dîme en notre paroisse est de la moitié moins élevée que dans les paroisses voisines. A Sainte-Dorothée, elle est de trente sous par cent dollars; à Saint-Martin, de vingt sous; à Saint-Elzéar, de trente sous; à Saint-Vincent-de-Paul, de vingt-cinq sous; à Sainte-Anne-des-Plaines, de trente sous.

Donnons généreusement, mais donnons au bon Dieu.

### LA PAIX

On est en présence actuellement d'un conflit qui menace de convertir la terre entière en un vaste champ de bataille sous un ciel de feu où grondent les canons crachant la mort et où les gaz détruisent la vie qui, en disparaissant peu à peu, laissera derrière elle des ruines empestées, derniers vestiges de l'exubérance d'une prétendue civilisation que l'orgueil, fruit de la liberté et de l'égoïsme sans entrave, aura anéantie.

Ce triste tableau dénote peut-être une pessimisme exagéré. Mais les nations entre elles sont en train de le réaliser, si, avant qu'il ne soit trop tard, elles ne s'arrêtent pour envisager froidement leur œuvre et faire la paix réclamée par ceux qui ne sont encore que spectateurs du drame qui se déroule.

La paix! Comment l'obtenir? Voilà l'interrogation angoissante. Supposons-nous pour un instant immobilisés dans un endroit très élevé du firmament d'où les hommes nous apparaîtraient sur la terre comme nous voyons nous-mêmes les fourmis. Nous aurions l'avantage d'être en même temps acteurs et spectateurs et réfléchissant un peu que pourrions-nous constater?

En nous-mêmes d'abord! Que sommes-nous? Des êtres vivants dirigés par des lois qui les commandent.

Et tous nous voulons la liberté sans entrave. C'est le moi plein de son orgueil et de son égoïsme, plus capable que l'autre. C'est le moi qui répond avant même que l'autre ne s'exprime et ne s'explique. C'est le moi dont l'action première est de détruire d'abord pour tenter ensuite une nouvelle construction, qui n'entend rien, qui n'écoute rien autre que la voix de sa propre pensée, qui bouscule sans respect tout ce qui ne vient pas de lui-même, qui ne veut rien admettre qu'il ne comprenne et qui ne veut rien comprendre autre que ce que ses sens lui révèlent; qui obéit aujourd'hui à un principe dont il réclame l'autorité et qui demain le reniera parce qu'un autre s'en fait une base.

Voilà l'individu, premier élément d'une famille dont tous les membres sont ainsi des chefs.

La femme, l'épouse, la mère! c'est l'égale de l'homme et du mari. Pourquoi pas? Son intelligence, son travail, son jugement valent bien autant. Liberté. On lui enseigne même le choix de sa carrière et on veut orienter sa profession, comme si la vie de la femme pouvait être théoriquement ailleurs qu'au foyer, pour le diriger et, sous la direction du père qui en a la charge, pour préparer avec son aide matérielle et morale la génération future.

Les enfants ainsi élevés dans un milieu sans chef et sans autorité reconnue réclament eux aussi la liberté, argumentent toutes propositions et tous projets et, conséquemment, avant même d'avoir atteint leur majorité, considèrent leurs parents comme des arriérés. Ils sont libres comme leur père et leur mère.

Gravissant l'échelle sociale, nous verrions les paroisses, les régions, les pays où chacun agit comme il pense et pense sans direction, comme un navire sans gouvernail sur une mer sans limite. Liberté politique.

Tout ce petit monde que nous verrions du haut de notre observatoire est pourtant assujéti à une loi. C'est la loi du travail. C'est là que sa liberté doit disparaître en face de la mort qui le menace et contre laquelle il doit se défendre.

Reniant alors partiellement ce qu'il adorait, il se soumet pour éviter le pire, et lutte pour conserver sa vie; il lutte de toutes ses forces pour accaparer les éléments nécessaires à sa survivance et, dans cette lutte, plusieurs périssent. Il peut arriver, comme dans certains combats, que des adversaires il n'en survive aucun.

La mort, voilà le point final, irrémédiable. En l'attendant, pourquoi la guerre?

Parce que chacun, dans sa lutte, ne pense qu'à soi, oubliant que celui qu'il cherche à détruire poursuit le même but: vivre. Il serait si aisé pour les uns et les autres de s'arrêter un instant, de réfléchir, et sincèrement puisque l'ennemi n'est pas devant eux, puis de se retourner ensemble et d'unir leur force pour la vie contre la mort.

La grande cause du mal réside donc dans l'orgueil et l'égoïsme individuel, dans ce fameux cri de « liberté » qui montre la cause de la mort dans la vie de son voisin et l'entraîne dans une destruction aveugle de tout ce qui vit.

Tu souffres, lecteur, cherche donc un ami à secourir au lieu d'un adversaire à détruire; examine donc d'abord si tu n'as pas forgé toi-même l'instrument de ta souffrance au lieu d'accuser probablement un innocent qui peut être responsable, mais responsable

involontairement; fais la paix de ta conscience avec les principes de vie; rallie-toi ensuite au Chef pour lutter ensemble contre la mort.

Voilà seules les conditions de la paix durable.

Oscar BLAIN.

#### UNE APÔTRE AU CŒUR DE FEU!

Je sais qu'un bon mot se paye  
au centuple, mais qu'importe!  
Je suis prête.

(Lettre du 15 décembre 1941.)

Le 30 décembre 1941, sur la fin de l'après-midi, Reine Gareau remettait entre les mains de Dieu sa belle âme pure, son cœur si noble ayant subitement cessé de battre. Elle avait dix-neuf ans et cinq mois.

La paroisse de Sainte-Rose de Laval perdait ce jour-là une jeune apôtre sans cesse préoccupée du salut prochain, ingénieuse à trouver des moyens de faire du bien, désireuse de semer de la joie dans la vie des autres, même au prix de l'oubli total d'elle-même. En effet, n'écrivait-elle pas, quelques jours avant sa mort, à un prêtre confident de ses pensées: « Moi? peu importe, pourvu que les autres soient heureux! » (Lettre du 15 décembre 1941.)

A l'occasion d'une remarque faite sur son nom, *Reine*, elle sut répondre: « Oui, Père, j'ai à cœur de réaliser tout ce que mon nom peut signifier. Je ne l'ai pas choisi, ce nom, il me fut donné avec espoir qu'un jour je puisse régner sur les cœurs, non pas en égoïste, mais en vrai apôtre, afin de gagner le plus d'âmes possible à la cause. Je sais qu'un bon mot se paye au centuple, mais qu'importe! Je suis prête. » (Lettre du 15 décembre 1941.) Elle sait donc que le dévouement exige du sacrifice et de la souffrance, mais elle est prête à tout.

S'oublier, s'effacer, payer au centuple le bien qu'elle fait et veut faire, telle est sa pensée, telle est sa détermination. Elle veut réussir, non pas en vaniteuse, mais en apôtre: « Le succès, ajoutera-t-elle, je ne le veux pas pour moi, veuillez me croire; *moi*, après tout, qu'importe, pourvu que les autres soient heureux. » Elle se préoccupe donc de semer du bonheur et de la joie, ces fleurs de la charité qu'illuminent les doux rayons d'un bon sourire, reflet de l'ardent amour de Dieu qui multiplie les feux de son âme, comme le rayon de soleil se centuple en passant à travers un pur cristal. Tout cela, fruit savoureux et riche de vitalité spirituelle que produit son oubli d'elle-même au service des autres.

Mais ce cœur ardent, cette âme forte étaient cachés dans un corps doué d'une santé plutôt délicate. On lui disait de prendre soin d'elle même. « Ma santé, répondait-elle, je la traite toujours *dolce*, mais ne craignez rien, pas *capritioso...*, afin d'aller loin, oui, bien loin au service du Christ et au salut des âmes. » (Lettre du 17 novembre.)

En relisant ces dernières lignes on reconnaît un écho de la vie de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus: elle aussi voulait aller loin « au service du Christ et au salut des âmes ». En fait, elle vécut dans un cloître et mourut à vingt-quatre ans. Mais sa survie demeure une réalisation grandiose du désir caressé par cette âme jeune et si pure.

Reine Gareau, sans trop le savoir, peut-être même l'ignorant totalement, a vécu le même amour de Dieu, elle a brûlé du même zèle; son âme s'est tendue vers un vaste champ d'action, une vie longue, aspirant à conduire des multitudes d'âmes au Seigneur, à « son Jésus », pour parler son langage d'amour et de foi.

Comme Thérèse de Lisieux, Reine ne verra pas la réalisation temporelle de son rêve d'apostolat; elle ne se dépensera pas longtemps au service du royal époux de sa belle âme, du Dieu de son cœur, car brusquement, en pleine jeunesse, sans un signe, sans même lui accorder le temps d'un regard ou d'une parole, Dieu brisa le fil de sa vie, au moment où elle disait que le don de soi exige qu'on se donne totalement, sans réserve. Elle fut prise au mot.

La petite Reine est donc entrée en possession de son royaume; elle a pris place auprès de son royal Seigneur qui l'a associée à sa gloire et à son amour indéfectible.

Quelle sera la survie? Elle s'annonce riche et belle, car ses compagnes éprouvent déjà l'influence de sa vie admirable et de sa mort d'apôtre. Comme une « cheftaine », déployant la magnifique bannière de ses exemples, dans un geste enlevant, elle entraîne à sa suite celles qui l'ont connue, et qui, maintenant, doivent se considérer comme les héritières de sa mission.

#### NOTES SUR LA FAMILLE CHARBONNEAU

*Un proche parent de S. Exc. Mgr Charbonneau nous fournit les notes qui suivent, et que nous lisons avec plaisir. Si Olivier Charbonneau et son gendre Guillaume Labelle ont été les premiers à habiter notre île (dès avant 1681), il est évident qu'ils y ont laissé des traces profondes. Ils y ont abondamment essaïmé. Rien que dans notre paroisse de Sainte-Rose, nous trouvons aujourd'hui quarante-deux familles Charbonneau, et presque toutes dans la municipalité de Sainte-Rose-Est, où le maire est M. Camille Char-*

*bonneau. Il sera intéressant de relever en nos archives la généalogie de ces quarante-deux familles, et de voir comment elles se rattachent à la grande famille épiscopale de Mgr Charbonneau. C'est pour toute la paroisse un honneur très apprécié que notre vénéré archevêque soit des nôtres par un de ses ancêtres. — J.-U. DEMERS, ptre, curé.*

La famille Charbonneau, si répandue dans la région de Montréal, principalement dans l'île Jésus, et tout particulièrement dans la paroisse de Sainte-Rose, remonte, au Canada, aux origines de Ville-Marie.

L'ancien canadien Olivier Charbonneau arriva à Ville-Marie en 1659, à l'époque des incursions iroquoises, un an avant l'exploit de Dollard des Ormeaux au Long-Sault, sur la rivière des Outaouais. Il était né en 1611, à Marans, dans la province de l'Aunis, évêché de La Rochelle, et s'était marié à La Rochelle, en 1654, à Marie-Marguerite Garnier. De cette union était née une fille, Anne, en 1657. Deux ans après, en 1659, à la demande de demoiselle Jeanne Mance, Olivier Charbonneau s'embarqua avec sa femme et sa petite fille sur le *Saint-André*, vaisseau de la marine, en partance pour le Canada. La petite famille faisait partie d'une recrue de colons levée dans la ville de La Rochelle et dans les environs aux frais de la Compagnie de Montréal, du Séminaire de Saint-Sulpice et de l'Hôtel-Dieu. Cette recrue se composait de cent neuf personnes. C'était la plus considérable depuis celle de 1653.

Le bateau qui amenait au Canada la famille d'Olivier Charbonneau ramenait aussi Mlle Mance et un contingent de Sœurs Hospitalières. La vénérable Marguerite Bourgeoys faisait aussi la traversée à destination de Ville-Marie. Après une navigation très pénible, qui dura deux mois, on arriva à Québec le 7 septembre et à Ville-Marie le 29 septembre, fête de saint Michel.

Olivier Charbonneau s'établit sur une ferme non loin de la maison des seigneurs de Saint-Sulpice. Quelques années après il érigea un moulin près du fleuve. C'était aux temps héroïques de la colonie montréalaise. M. Gabriel Souart en était encore le premier curé. Il en était aussi le premier maître d'école, de même que la Sœur Bourgeoys en fut la première maîtresse d'école. C'est donc à l'école de ces vénérables fondateurs que les enfants d'Olivier Charbonneau durent recevoir quelques rudiments d'instruction.

Olivier Charbonneau eut trois fils et deux filles: Anne, Joseph, Jean, Elisabeth et Michel. La fille aînée épousa Guillaume Labelle à l'âge de 14 ans et l'autre épousa André Sire à l'âge de 16 ans.

## PIONNIERS DE L'ÎLE JÉSUS

Après quelques années passées dans l'île de Montréal, Olivier Charbonneau alla s'établir dans l'île Jésus. Le recensement de 1681 le rapporte établi dans cet endroit, vis-à-vis de la rivière des Prairies, avec son gendre Guillaume Labelle et deux autres colons: Ethier et Buisson. Ce sont là les quatre pionniers de l'île Jésus.

Il mourut en 1687, à l'âge de 76 ans. La descendance de ses deux fils, Jean et Michel, peupla les paroisses de la Pointe-aux-Trembles, Boucherville et Varennes et se répandit, par la suite, sur les deux rives du Saint-Laurent. Les descendants de Joseph, le deuxième de la famille et l'aîné des fils, se multiplièrent dans l'île Jésus, à Saint-François-de-Sales d'abord, puis à Saint Vincent-de-Paul, à Sainte-Rose et à Saint-Martin. De là ils gagnèrent graduellement Terrebonne et Saint-Eustache, puis Sainte-Scholastique et, plus tard, Saint-Jérôme et le pays du Nord.

A la septième génération canadienne, en 1870, cinq frères Charbonneau quittèrent Saint-Jérôme pour aller s'établir dans le Haut-Canada, au comté de Prescott, où ils firent souche et se comptent maintenant par centaines. C'est de cette branche franco-ontarienne de la famille qu'est issu l'archevêque actuel de Montréal, S. Exc. Mgr Joseph Charbonneau, dont nous donnons ci-après la généalogie complète en ligne directe.

L. CHARBONNEAU.

## GÉNÉALOGIE DE S. EXC. MGR JOSEPH CHARBONNEAU

I. — *Olivier Charbonneau*, né à Marans, évêché de La Rochelle, province de l'Aunis, en 1611. Marié à La Rochelle, France, en 1654, à *Marie-Marguerite Garnier*. Inhumé à la Pointe-aux-Trembles le 21 novembre 1687. Arrivé à Montréal le 29 septembre 1659. Il eut trois fils: *Joseph*, Jean et Michel.

II. — *Joseph Charbonneau*, baptisé à Boucherville le 16 décembre 1660. Marié à Boucherville, le 8 janvier 1668, à *Anne Picard*. Il eut six fils: Joseph, Michel, Pierre, *François*, Philippe, Jean.

III. — *François Charbonneau*, baptisé à Boucherville le 12 novembre 1698. Marié à Saint-François-de-Sales, le 6 novembre 1719, à *Marie-Suzanne Rochon*. Il eut trois fils: François, Jean-Charles et *Olivier*.

IV. — *Olivier Charbonneau*, baptisé à Lachenaie le 27 mars 1736. Marié à Saint-Vincent-de-Paul, le 17 novembre 1757, à *Marie-Josephte Bélanger*. Nous n'avons pas sous la main la liste de ses fils. Cependant, l'un d'eux est le suivant: *Joseph*.



V. — *Joseph Charbonneau*, né en 1772. Baptisé probablement à Saint-Vincent-de-Paul. Marié à *Sainte-Rose* (île Jésus), le 18 avril 1796, à *Marie Joseph Dérôme dit Descarreaux*, fille de Gabriel Dérôme et d'Angélique Lorrain. Décédé à Sainte-Scholastique le 20 novembre 1854. Il eut six fils: Joseph, *Jean-Baptiste*, Ambroise, Félix, Julien, Hyacinthe.

VI. — *Jean-Baptiste Charbonneau*, né en 1799 ou 1800. Marié à *Angèle Drouin* et, en secondes noces, à Flavie Labelle. Il eut douze enfants de sa première famille et dix de sa seconde famille. Voici les noms de ses neuf fils: *Jean-Baptiste*, François, Joseph, Damasse, Pierre, Samuel, Wilfrid, Elie, Paul-Emile.

VII. — *Jean-Baptiste Charbonneau*, baptisé le 1<sup>er</sup> décembre 1830 à Sainte-Scholastique. Marié en 1851, à Olive Dufresne. Marié, en secondes noces, à *Onésime Chartier dit Robert*, le 11 février 1861, à Saint-Jérôme. Marié en troisièmes noces, le 1<sup>er</sup> février 1890, à Curran (Ontario), à Félicité Sauvé. De ses trois mariages il eut vingt et un enfants. Voici les noms de ses neuf fils qui se sont mariés et qui ont des descendants: Alexandre, Delphis, *Daniel*, Ménéippe, Jean-Baptiste, Léon, Emmanuel, Ovide et Louis.

VIII. — *Daniel Charbonneau*, né à Saint-Jérôme le 2 septembre 1886, du mariage de Jean-Baptiste Charbonneau et d'Onésime Chartier. Marié à Lefavre (comté de Prescott, Ontario), le 14 janvier 1889 à *Caroline Yelle*, fille de Joseph Yelle et de Delphine Beaulieu. De ce mariage sont nés dix enfants, dont neuf sont vivants. L'épouse de Daniel Charbonneau est décédée en juin 1941.

IX. — *Joseph Charbonneau*, fils de Daniel Charbonneau et de Caroline Yelle. Né à Lefavre (Ont.) le 31 juillet 1892. Il fait ses études classiques au Séminaire de Sainte-Thérèse et ses études théologiques au Grand Séminaire de Montréal. Ordonné prêtre par Mgr Charles-Hugues Gauthier, archevêque d'Ottawa, dans l'église de Saint-Thomas de Lefavre, le 24 juin 1916. Etudia à l'Université catholique de Washington et aux universités romaines où il obtint les degrés de docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique. Fut vicaire quelque temps dans les paroisses de Pointe-Gatineau, Buckingham, Hawkesbury et Lefavre. Supérieur du Séminaire d'Ottawa de 1925 à 1934. A la mort de S. Exc. Mgr Emard il fut nommé vicaire capitulaire de l'archidiocèse d'Ottawa. Nommé vicaire général de l'archidiocèse le 28 mars 1928. Exerça en même temps les fonctions de principal de l'École Normale de Hull jusqu'à son élévation au siège épiscopal de Hearst (Ont.), en 1938. Nommé coadjuteur puis archevêque de Montréal en 1940.

L'une des sœurs de S. Exc. Mgr Charbonneau, Sœur Marie-du-Bon-Conseil, est supérieure générale des Servantes de Jésus et de Marie, de Hull.

#### UNE GRANDE FAMILLE ÉPISCOPALE

S. Exc. Mgr Joseph Charbonneau se rattache à l'extraordinaire famille épiscopale de Jean Guyon et Mathurine Robin, mariés en France en 1616 et établis au Canada au dix-septième siècle. Par leur fils Claude et leurs filles Barbe et Marie, ce couple privilégié a donné à l'Eglise du Canada, outre un nombre extraordinaire de prêtres, de religieux et de religieuses, vingt-trois archevêques et évêques, dont deux cardinaux de l'Eglise romaine. Voici la liste des pontifes issus de la famille Guyon :

- Mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec.
  - Mgr Remi Gaulin, deuxième évêque de Kingston.
  - Mgr Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal.
  - Mgr Modeste Demers, premier évêque de Vancouver (et cousin du quatrième au huitième degré du curé J.-U. Demers).
  - Mgr Jean Langevin, premier évêque de Rimouski.
  - Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke.
  - Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi.
  - Mgr Charles-François Baillargeon, archevêque de Québec.
  - Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal.
  - Mgr Alexandre-Antonin Taché, archevêque de Saint-Boniface.
  - Mgr Elphège Gravel, premier évêque de Nicolet.
  - Mgr Joseph-Thomas Duhamel, premier archevêque d'Ottawa.
  - Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque coadjuteur de Québec.
  - Mgr Olivier-Elzéar Mathieu, premier archevêque de Régina.
  - Mgr François-Xavier Cloutier, troisième évêque des Trois-Rivières.
  - Mgr Joseph-Hermann Bruneau, deuxième évêque de Nicolet.
  - Mgr Michel-Thomas Labrecque, troisième évêque de Chicoutimi.
  - S. Em. le cardinal Bégin, archevêque de Québec.
  - S. Em. le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec.
  - Mgr Georges Courchesne, évêque de Rimouski.
  - Mgr Arthur Papineau, évêque de Joliette.
  - Mgr Joseph-Eugène Limoges, premier évêque de Mont-Laurier.
  - Mgr Joseph Charbonneau, quatrième archevêque de Montréal.
- Voici la généalogie descendante de Jean Guyon, en ce qui concerne Mgr Charbonneau. Chaque ligne indique les deux conjoints et la date de leur mariage.

1. Jean Guyon et Mathurine Robin, 1616.
2. François Bélanger et Marie Guyon, 1637 .
3. Charles Bélanger et Barbe Cloutier, 1663.
4. François Bélanger et Catherine Voyer, 1689.
5. Basile Bélanger et Marie-Joseph Lemay, 1722.
6. Olivier Charbonneau et Marie-Joseph Bélanger, 1757.
7. Joseph Charbonneau et Marie-Joseph Dérome, 1796.
8. Jean-Baptiste Charbonneau et Angèle Drouin, 1828.
9. Jean-Baptiste Charbonneau et Onésime Chartier, 1861.
10. Daniel Charbonneau et Caroline Yelle, 1866.
11. Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal.

Par sa grand'mère, Onésime Chartier, S. Exc. Mgr Joseph Charbonneau est cousin, du deuxième au troisième degré, avec Mgr Ovide Charlebois, O. M. I., premier vicaire apostolique du Keewatin, et cousin au troisième degré avec Mgr Martin Lajeunesse, O. M. I., vicaire apostolique actuel du Keewatin. Cette famille de Dominique Chartier et de Marie-Louise Huot est aussi une famille remarquable au point de vue religieux. Outre les trois évêques ci-haut mentionnés, elle a donné à l'Eglise un grand nombre de prêtres, de religieux et de religieuses.

#### LETTRE D'UN JEUNE COLLÉGIEN À SA MÈRE

*Les Trois-Rivières, 10 mai 1942.*

MAMAN,

*Mot puissant, mot sublime, débordant de tendresse et d'amour, premier bredouillement du bébé, dernier souvenir du mourant.*

*Souvent, lorsque j'entends prononcer ce nom si doux à l'oreille, et si chaud pour le cœur, je pars, sans permission ni avertissement, et me voilà en route pour la maison paternelle.*

*Parfois je m'arrête au salon, d'autres fois dans la cuisine, mais toujours où vous vous trouvez, petite mère, être si cher à mon cœur d'enfant.*

*C'est alors que je vous revois, maman chérie pour qui mon âme a tant de fois vibré.*

*Vous, au regard franc et jovial, au front plissé par les nombreux soucis de la vie, et par le dur labeur déployé à nous élever et à nous éduquer. Et c'est vos yeux bleus et votre joli petit menton, achevant votre physionomie maternelle, et vous donnant un air d'une tendre et exquise bonté.*

*Votre délicatesse est tout amour et toute gaieté.*

*Comme vous comprenez bien mon cœur et savez le rendre heureux.*

*Diamant d'un prix inexprimable et cœur d'une noblesse sans pareille, jamais je ne pourrai assez remercier Dieu d'un si grand trésor.*

*Je termine en vous redisant tout mon amour pour vous, petite mère, et en priant Dieu et Marie de ne pas laisser sans récompense tant de bonté, tant de tendresse à l'égard de son futur franciscain.*

*Maman! quoi de plus saint et plus doux que ce beau nom?*

*Votre enfant,*

JEAN-GUY.

*P.-S. — Un gros merci à Yolande pour moi.*

#### FEU EDMOND MCMAHON

« La Presse » du 3 courant publiait l'article suivant sur un des fils de Sainte-Rose, qui a fait honneur à sa paroisse natale:

Notre population aura sans aucun doute appris avec un vif regret la mort de M. Edmond McMahon, ancien coroner du district de Montréal, poste qu'il avait occupé pendant trente-cinq ans, en même temps qu'il remplissait les fonctions de juge de paix de la ville de Westmount où il avait élu son domicile et où il a rendu le dernier soupir. Le vénérable vieillard s'était retiré de la vie active depuis plusieurs années mais on ne l'avait pas oublié et ceux qui l'avaient connu aimaient à savoir de ses nouvelles.

Rares sont les fonctionnaires supérieurs qui se font, autant que M. McMahon, une conception élevée des devoirs qu'ils ont à accomplir. Pendant les cinquante-cinq ans qu'il fut au service de la province, greffier, coroner, magistrat, il montra une exactitude, une conscience, un tact et un esprit de travail qui ne se démentirent jamais. Par là et par maintes autres qualités transcendantes, il s'acquit très tôt la confiance des autorités et du public avec lesquels il se trouvait en rapports constants.

Au cours de la longue carrière qu'il fournit comme coroner, en particulier, M. McMahon eut à présider des enquêtes de grande importance. Les personnes qui le virent à l'œuvre s'accordent à dire qu'il était impossible de les mener d'une façon mieux capable d'assurer pleine justice à tous et de sauvegarder les intérêts de la société qu'il représentait. Et il en fut de même dans chacune des charges qu'on lui avait confiées auparavant ou qu'on lui confia dans la suite.

En plus de ses occupations professionnelles, notre digne concitoyen cultivait la littérature et la musique. Ainsi il fut un collaborateur de la Revue Canadienne et il publia même l'Album Musical pendant plusieurs années. Il dirigea quelques-unes des

principales chorales paroissiales de la métropole, notamment celle de Notre-Dame. Rappelons enfin qu'on lui doit une brochure résumant, en anglais, les devoirs du coroner et, en français, un ouvrage plus élaboré sur le même sujet.

Les citoyens de Montréal et de Westmount, les deux municipalités où il s'est particulièrement dépensé, garderont de M. McMahon le souvenir de son beau caractère et de son zèle pour l'intérêt public. Nous désirons offrir à M. Edmond McMahon, fils, censeur de la presse à Montréal, et aux autres membres de la famille, l'assurance de notre profonde sympathie.

*Reproduit du « Devoir » en 1942.*

### MORT DU PEINTRE GRAVEUR CLARENCE GAGNON

#### *Son œuvre*

Clarence Gagnon, le plus grand peintre et graveur canadien, est mort lundi soir.

Malade depuis plusieurs mois, depuis l'Exposition de l'Artisanat à l'Université de Montréal, immeuble de la montagne, où il offrit au public son incomparable maquette d'un musée de plein air sur le Mont-Royal, M. Clarence-A. Gagnon n'a jamais pu vaincre le surcroît de travail qu'il s'était imposé ces dernières années, et, graduellement, il a perdu sa santé, ses forces. Il est mort à l'hôpital Royal Victoria après plus de six mois de maladie au grand regret de ses multiples amis et des nombreux admirateurs de son œuvre de peintre et de graveur. M. Gagnon était âgé de soixante ans.

Sa dépouille est exposée aux salons mortuaires Wray, rue de la Montagne (1234), à deux pas de la rue Ste-Catherine. Les obsèques auront lieu à l'église St-Léon de Westmount et l'inhumation dans le caveau de la famille, au cimetière de la Côte-des-Neiges. Le service sera célébré demain, à 9 heures.

On avertit le public qu'il n'y aura pas de cortège avant le service. Dom Paul Bellot, O. S. B., architecte et ami personnel du défunt, officiera à l'église St-Léon de Westmount.

Survivent au défunt: sa femme née Rodier (Lucile) qu'il connut élève comme lui à la Montreal Art Association de Montréal; trois frères: Wilford, architecte, de Montréal, Ernest d'Ottawa, et Frédéric, de Montréal.

La mort de M. Gagnon cause un vide dans le monde artistique canadien. Il s'était attaché à peindre la vie rurale du Québec; il l'avait saisie avec toute la clarté de son talent et la chaleur de sa sensibilité. Ses toiles sont répandues dans les différents pays du

monde. Les grands musées européens, américains et canadiens en renferment. Il était un guide sûr en art et il s'était gardé des travers et des erreurs ou manies artistiques de l'époque moderne. Non seulement ses œuvres vivront mais elles constitueront des documents du point de vue architecture, costume, couleurs, mœurs, etc.

Clarence Gagnon était né à Montréal le 8 novembre 1881. Il descendait de l'un des trois frères Gagnon venus de Normandie au Canada il y a trois cents ans. (On a fêté le troisième centenaire des Gagnon il y a un an et demi environ. On estime à 30,000 le nombre de leurs descendants aujourd'hui). L'un des frères Gagnon s'était établi sur l'île d'Orléans, île qui fut toujours chère au peintre parce qu'il y retrouvait la vie primitive de la colonie. Les deux autres se fixèrent sur la rive nord du fleuve. Clarence Gagnon aimait à voyager et à séjourner dans la région de Charlevoix, notamment à la baie Saint-Paul, où son talent pouvait glaner à souhait l'inspiration de ses tableaux.

Le père de Clarence Gagnon était Alphonse Gagnon, gérant à Montréal d'une meunerie; sa mère avait nom Sarah Ann Wilford, elle était cultivée et écrivait avec talent. La famille alla s'installer à Saint-Rose peu après la naissance de Clarence et y demeura jusqu'en 1891, moment de retour à Montréal. Le peintre se souvenait de la « petite école » de Sainte-Rose et il l'a représentée dans sa maquette du village québécois. Il poursuivit ses études au Plateau. Tout jeune, il montra des dispositions pour le dessin et l'art en général. Il passa des heures de son enfance à copier les œuvres de Gustave Doré. Plus tard, il étudia la peinture sous la direction de William Brymer et il obtint une bourse en 1899. En 1904, ses œuvres attirèrent l'attention de James Morgan, qui l'envoya étudier à Paris sous la direction de Jean-Paul Laurens, à l'Académie Julien. Avant son départ, il apprit qu'il remportait la médaille de bronze à l'exposition de Saint-Louis, puis dès 1905, il obtenait une mention honorable au salon de Paris pour ses gravures.

M. Gagnon se fit d'abord remarquer dans le monde artistique européen par ses gravures. On l'a considéré comme l'un des trois meilleurs graveurs du monde à l'époque. Ensuite, il pensa qu'il pouvait mieux exprimer la vie rurale du Québec par la peinture. Il s'y donna avec enthousiasme. Il excella dans les scènes d'hiver, pleines de lumière et de couleur, de vie et d'action.

M. Clarence Gagnon a demeuré en France de 1922 à 1936 et a voyagé en Europe, visitant principalement les pays scandinaves où il retrouvait les paysages et le climat de la province de Québec.